

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 3138**

### Intitulé

MC4 : Mention complémentaire Organisateur de réceptions

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE Modalités d'élaboration de références : CPC n° 17	Recteur de l'académie

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

334 Accueil, hôtellerie, tourisme

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'organisateur de réceptions est un professionnel qualifié en production culinaire et en service. Il assure des fonctions d'organisation, de gestion et de coordination de l'ensemble des prestataires d'une manifestation événementielle autour de différents types de restauration. Dans ce cadre, il est également amené à négocier une prestation et à participer à la recherche et au développement de nouveaux produits et concepts.

Il intervient dans les fonctions suivantes :

- commercialisation-gestion : avec les clients et les fournisseurs
- organisation et gestion logistique de l'événement
- gestion et et coordination du personnel de l'événement (avant, pendant et après celui-ci)
- recherche et développement (nouveaux concepts, nouvelles demandes de la clientèle...)

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences..

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

entreprises organisatrices de réceptions, traiteurs, centres de congrès, hôtels, restaurants, espaces de réception, agences événementielles..

coordinateur de réceptions, logisticien, assistant commercial, responsable d'événements, responsable des réceptions

### Codes des fiches ROME les plus proches :

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

- étude technique de réceptions
- commercialisation d'un concept de réception innovant

- activités en milieu professionnel

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 3138 - Bloc de compétence n° 1 fiche RNCP n° 3138-Étude technique de réception	Construire un dossier commercial et technique complexe respectant les règles et les normes professionnelles.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 3138 - Bloc de compétence n° 2 fiche RNCP n° 3138- Commercialisation d'un concept de réception innovant	Accueillir et prendre en charge le client. Écouter le client, repérer ses attentes et ses besoins, estimer son budget. Proposer une prestation personnalisée, ouvrir le dossier client. Conclure la vente. Présenter un projet de réception innovant. Déterminer les coûts de la réception, élaborer le devis. Concevoir un projet de réception innovant. Construire le dossier technique Réaliser le plan d'implantation. Renseigner et diffuser les documents d'organisation de la production et du service. Regrouper les informations utiles pour la gestion de l'événement. Recenser les informations, regrouper les documentations sur un thème innovant.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 3138 - Bloc de compétence n° 3 fiche RNCP n° 3138- Activités en milieu professionnel	Constituer un dossier professionnel à partir des compétences mises en oeuvre en entreprise (aptitude à analyser, à anticiper et à gérer des situations complexes afin d'en dégager les avantages et les inconvénients, de proposer et de mettre en oeuvre des solutions et/ou des améliorations).Le dossier prend appui sur les compétences suivantes : Réaliser,s'informer,apprécier,organiser.

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Le jury est présidé par un conseiller de l'enseignement technologique et composé à parts égales : - d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage ; - de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	idem
Par candidature individuelle	X	idem
Par expérience dispositif VAE	X	idem

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française	X	

**LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS**

**ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX**

#### Base légale

##### Référence du décret général :

articles D 337-139 à D 337-160 du Code de l'Education

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 9 mai 2005

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Base reflet Cereq

<http://www.cereq.fr>

**Autres sources d'information :**

CNDP ONISEP

Légifrance pour les textes réglementaires

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cndp.fr>

**Lieu(x) de certification :**

**Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**

**Historique de la certification :**